

Investissements d'Avenir

Appel à Manifestations d'Intérêt

SPORT DE TRES HAUTE PERFORMANCE

Date de clôture de l'appel à manifestations d'intérêt
20/06/2019 à 12h00 (CEST)

Adresse de consultation de l'appel

<https://anr.fr/PPRSPORT-2019>



RESUME

Dans le cadre des futurs Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 organisés à Paris, la France ambitionne de doubler le nombre de médailles remportées aux dernières olympiades. Pour relever ce défi, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le Ministère des Sports unissent leurs forces en renforçant les politiques de détection des talents sportifs et en mobilisant les forces scientifiques françaises au service des sportifs de très haut niveau.

Pour cela, l'Etat a décidé de mobiliser 20 millions d'euros au sein de l'action « Programmes prioritaires de recherche » (PPR) du Programme 421 des investissements d'avenir, « Soutien des progrès de l'enseignement supérieur et de la recherche ». Ce PPR vise à financer des projets de recherche translationnelle dans le domaine de la performance sportive, dont les résultats seront exploités par les meilleurs athlètes olympiques et paralympiques français afin qu'ils puissent atteindre la plus haute performance aux Jeux en 2024.

Pour atteindre ces objectifs, une première phase d'appel à manifestations d'intérêt (AMI) s'adressant aux communautés scientifiques et sportives, est lancée autour de 9 grands défis pluridisciplinaires traversés par plusieurs enjeux transversaux. A l'issue de cette première phase de recensement, une à deux vagues d'appels à projets seront lancées. Après évaluation par un jury indépendant, les meilleurs projets se verront proposer un financement.

MOTS-CLES

Recherche translationnelle, sport de très haute performance, sciences humaines et sociales, mathématiques, ingénierie, sciences du vivant, numérique, athlètes, fédérations sportives, jeux olympiques et paralympiques, Paris 2024, handicap...

DATES IMPORTANTES

CLOTURE DE L'AMI

Les éléments du dossier de soumission (voir § 5 « Modalités de soumission ») doivent être déposés sous forme électronique, impérativement avant :

LE 20/06/2019 A 12H00 (HEURE DE PARIS)

sur le site :

<https://investissementsdavenir.agencerecherche.fr/ppr-performancesportive>

CONTACTS

ppr-performancesportive@anr.fr

**Il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document et les instructions disponibles sur le site de soumission des dossiers : <https://investissementsdavenir.agencerecherche.fr/ppr-performancesportive>
Pour toute question : ppr-performancesportive@anr.fr**

SOMMAIRE

1. Contexte et objectifs de l'appel à manifestations d'intérêt	5
1.1. Contexte	5
1.2. Objectifs de l'appel à manifestations d'intérêt.....	5
2. Champ de l'appel à Manifestations d'Intérêt	9
2.1. Périmètre	9
2.2. Partenaires	10
3. Examen des dossiers proposés	11
3.1. Critères de recevabilité.....	11
3.2. Critères d'évaluation des Dossiers d'intention.....	11
3.3. Critères d'évaluation des projets de recherche pour financement	12
4. Dispositions générales pour le financement du ou des appels à projets	13
4.1. Financement	13
4.2. Autres dispositions.....	13
5. Modalités de soumission de l'ami	13
5.1. Contenu du dossier de soumission	13
5.2. Procédure de soumission	14
5.3. Conseils pour la soumission	14
6. Annexe	14
6.1. Définitions relatives à l'organisation des projets	14

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

1.1. CONTEXTE

En 2024, pour la première fois depuis 100 ans, les Jeux Olympiques d'été se dérouleront en France. À cette occasion, la France ambitionne de doubler le nombre de médailles remportées aux dernières olympiades et d'obtenir 15 médailles d'or pour les Jeux Paralympiques.

À l'heure où les premières places se jouent parfois à quelques centimètres ou millièmes de seconde, tous les facteurs se doivent d'être optimisés individuellement et en synergie, adaptés aux athlètes et aux disciplines, de la préparation à la compétition. La science doit pouvoir fournir des réponses concrètes sur les problématiques identifiées et développer des solutions scientifiques innovantes grâce à la physique, aux sciences médicales, aux sciences du vivant, aux sciences humaines et sociales, aux mathématiques, à la mécanique ou encore à l'ingénierie.

Le Ministère des Sports a lancé le Réseau National d'Accompagnement Scientifique de la Performance, dont la mission consiste à aider les fédérations à former leurs référents scientifiques, à mutualiser les ressources et les savoir-faire, à rassembler et catalyser les échanges entre les acteurs sportifs et scientifiques et à diffuser les avancées scientifiques auprès des entraîneurs, afin de les aider dans leurs pratiques. Ce réseau rassemble les CREPS, les Écoles Nationales et les référents scientifiques des fédérations sportives. Parallèlement, l'Agence Nationale des Sports va permettre d'améliorer la concertation entre les différents acteurs du sport français, et d'identifier une population de sportifs de « très_haute performance », regroupant les athlètes reconnus par leur fédération comme les sportifs fortement médaillables pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Côté Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation le CNRS, à qui est confiée le pilotage scientifique de ce PPR, a créé un Groupement de Recherche¹ « Sport et Activité Physique ». Ce GDR a pour objectif de fédérer les acteurs académiques du sport et de l'activité physique, en mettant en synergie les laboratoires de recherche et les usagers que sont les fédérations sportives, leurs athlètes et plus généralement le citoyen, et les industriels du sport, dans une perspective de recherches pluri et interdisciplinaires. Cela a permis de proposer en coordination avec le Réseau National d'Accompagnement Scientifique de la Performance les 9 grands défis liés à la performance sportive présentés ci-dessous. De par sa mission de structuration des communautés scientifiques et sportives pour le développement de la recherche sur le sport et l'activité physique, le GDR participera activement à l'animation de la communauté dans le domaine de la performance de haut niveau, afin de faire émerger des travaux scientifiques d'excellence.

1.2. OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

L'appel à manifestations d'intérêt (AMI) 2019 « Sport de très haute performance » vise à faire émerger des projets de recherche translationnelle dans le domaine de la performance sportive, prenant en compte l'observation de l'environnement et des besoins de l'athlète, pour enrichir les travaux scientifiques et permettre *in fine* de tester des applications innovantes directement avec les athlètes. Ces projets devront donc s'inscrire dans un calendrier compatible avec la

¹ <https://timc-gdrsport.imag.fr/le-gdr/presentation/>

SPORT DE TRES HAUTE PERFORMANCE

préparation des athlètes olympiques et paralympiques pour les JO de Paris 2024 et leurs conclusions finales devront être transmises aux fédérations, athlètes ou équipes concernées par le projet au plus tard le 31/12/2023.

L'analyse de la performance devra être abordée de manière multidisciplinaire et les travaux proposés devront être au plus proche des conditions de compétition et d'entraînement des meilleurs athlètes français. Les projets prendront notamment en compte les contraintes et les besoins de l'athlète et ceux des systèmes qui l'entourent (entraîneurs, staffs, cellules de soutien à la performance [médical, paramédical, recherche, règlementaire], fédérations, etc.), pour les traduire en concepts et hypothèses testables, avec applications directes pour la performance de très haut niveau et traduction auprès des acteurs les plus proches de l'athlète.

Les projets pourront associer indifféremment des athlètes valides ou handicapés. Certains sujets pourront même être adressés aux deux populations et regrouper dans le même projet athlètes olympiques et paralympiques.

Les projets attendus devront porter sur un ou plusieurs des 9 grands défis suivants :

DEFI 1 : L'ÉQUILIBRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT DE L'ATHLETE

Le projet de l'athlète, l'hygiène de vie, l'équilibre psychique et émotionnel, la nutrition, les conditions du sommeil et de la récupération, le cadre institutionnel, familial et professionnel dans lesquels il évolue, constituent des éléments de contribution à la performance sportive. Les propositions devront développer une approche holistique de l'athlète de haut niveau dans son environnement. Il s'agit de comprendre l'effet des facteurs, l'athlète étant un des facteurs, sur la performance et d'éprouver en vie réelle des solutions à la fois complètes et mieux adaptées.

Mots clefs associés : hygiène de vie, rythmes biologiques, sommeil, nutrition, environnement familial, suivi médical, environnement professionnel, carrière sportive, carrière professionnelle, études, projet sportif, médias et communication...

DEFI 2 : LA PREVENTION ET LE TRAITEMENT DES FACTEURS DE RISQUE

L'athlète de haut niveau est soumis à un stress important tant physique que psychologique. Si le cadre de vie est important (défi 1), ces éléments doivent toutefois être complétés au regard des risques liés spécifiquement à la pratique sportive de très haut niveau. Ainsi, pour ce défi, les propositions attendues s'intéresseront à (i) la gestion des facteurs de risques liés à la pratique du sport de très haut niveau (par exemple la gestion du stress physiologique pour permettre la performance en évitant la blessure) ii) l'analyse des conditions de survenue de ces risques, traumatiques ou non, reposant sur des marqueurs individuels et des bases de données fiables et (iii) des terrains ou conditions favorables aux conduites de dopage (par la définition par exemple de profils individuels construits à partir de modèles de prédiction). L'accompagnement psychologique de l'athlète fragile ou blessé et toutes les problématiques liées à la reprise de son activité post-traumatisme sont aussi attendus pour ce défi.

Mots clefs associés : prévention, blessure, gestion du stress physiologique, conduites à risque, troubles du comportement, pathologies du sportif, récupération, réentraînement, marqueurs individuels...

SPORT DE TRES HAUTE PERFORMANCE

DEFI 3 : COGNITION ET PREPARATION MENTALE

Les répercussions médiatiques et les enjeux économiques ou symboliques de la performance sportive font que la pression exercée sur les athlètes est de plus en plus forte. La recherche du résultat sportif doit donc impérativement s'accompagner d'une gestion du stress psychologique. C'est l'enjeu de la préparation mentale à la très haute performance avec un rôle de plus en plus important du préparateur mental. Pour autant, les mécanismes déclencheurs des comportements individuels ou de groupe restent fondamentalement méconnus tant du point de vue des processus psychologiques et mentaux sous-jacents que des méthodes pour en limiter les effets délétères (la peur de l'échec) ou en sublimer les effets positifs (la rage de vaincre). Les projets attendus devront croiser les domaines des neurosciences, de la biologie, de la psychologie et de la psychologie sociale afin de proposer des solutions plus maîtrisées en matière de préparation mentale de l'athlète et/ou de gestion de l'athlète ou du groupe face aux grands événements sportifs, en lien avec l'entourage (staff technique et médical, médias, public, etc.).

Mots clefs associés : stress, profil psychologique, motivation, cognition, dynamique de groupe, imagerie mentale, techniques de préparation mentale, indicateurs neurobiologiques...

DEFI 4 : LES INTERACTIONS HOMME-MATERIEL ET L'OPTIMISATION DU MATERIEL

Quelle que soit la discipline sportive, le matériel contribue à des degrés divers à la performance, de la prévention des blessures à la compétition. Les textiles, chaussures, prothèses, agrès, équipements, etc., sont autant d'éléments qui participent au confort de l'athlète, à sa thermorégulation, ses appuis, à la restitution des énergies, à l'amortissement, à la pénétration hydro- et aérodynamique, à la prévention des traumatismes, etc. Les projets attendus pour ce défi devront explorer l'étude des matériaux mais aussi des procédés de fabrication et l'adaptation aux caractéristiques de l'athlète et de l'environnement en compétition. Chez l'athlète paralympique, la problématique de l'interface homme-matériel est un enjeu plus crucial encore et ce défi s'adresse particulièrement à eux. De façon générale, les résultats devront viser l'optimisation du couple geste sportif-équipement en vue de la très haute performance. Des projets en partenariat avec des entreprises sont particulièrement attendus.

Mots clefs associés : matériaux, textiles, chaussures, habillement, ergonomie, mécanique, dynamique des fluides, biomécanique, forces de frottement, vibrations, thermorégulation, transpiration, mobilité, confort, prévention des blessures, nanotechnologies, prothèses, fauteuils roulants...

DEFI 5 : APPRENTISSAGE ET OPTIMISATION DU GESTE SPORTIF

Toutes les problématiques permettant une meilleure compréhension des déterminants physiologiques, neurophysiologiques, psychologiques ou biomécaniques du mouvement humain et plus spécifiquement de l'athlète en situation contribuent à l'amélioration de sa performance. Les projets attendus pour ce défi étudieront les questions de l'apprentissage et de la coordination du mouvement, de l'adaptation de la technique sportive aux caractéristiques de l'athlète, aux changements de matériels ou des règles de la compétition, ou encore aux conditions environnementales particulières dans lesquelles elle peut se dérouler (températures extrêmes, humidité, altitude, décalage horaire, environnement sonore ou lumineux, etc.).

SPORT DE TRES HAUTE PERFORMANCE

Mots clefs associés : déterminants multifactoriels de la performance, marqueurs individuels, apprentissage, coordination sensori-motrice, perception, fatigue, conditions extrêmes, décalage horaire, techniques d'entraînement du geste, analyse vidéo, détection des jeunes talents, réalité virtuelle, biofeedback, robot d'entraînement...

DEFI 6 : LA QUANTIFICATION DES CHARGES D'ENTRAINEMENT

La quantification de la préparation de l'athlète et l'adaptation des entraînements, tant quantitative (charges, rythme, planification pluriannuelle, annuelle, à l'approche de la compétition ou durant la compétition etc.), que qualitative (lieux, équilibre entre séance spécifique ou variée, techniques de récupération, etc.) sont autant de questions pour lesquelles la science peut apporter des éléments de réponse. Ainsi les projets attendus pour ce défi, porteront sur la modélisation et l'individualisation de la préparation et son adaptation continue à l'athlète mais aussi aux imprévus (blessure, maladie, report d'épreuve, etc.).

Mots clefs associés : planification, conditions d'entraînement, récupération, personnalisation, simulation des conditions de compétition...

DEFI 7 : LES BIG DATA ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

La performance de très haut niveau se joue aussi sur une adaptation parfaite de la préparation et de la compétition, à la condition de l'athlète, aux conditions de compétition ou bien encore à la stratégie et aux capacités de l'adversaire. L'objectif de ce défi est d'améliorer la modélisation de la performance grâce à des outils mathématiques et numériques adaptés. Les projets pourront proposer la constitution de jeux de données si cela reste applicable pour la préparation des athlètes pour 2024. En tout état de cause, les jeux de données envisagés par les porteurs de projet devront être justifiés tant en qualité qu'en quantité. Les projets attendus devront proposer des modélisations et des systèmes de simulation pertinents (jumeau numérique, simulation de stratégies, gestion de l'effort en fonction du parcours, etc.) et développer des outils d'accompagnement et d'aide à la décision en temps réel, adaptés aux exigences spécifiques des entraîneurs et/ou de l'athlète. Les projets pourront aussi porter sur l'apprentissage avec le support de la réalité virtuelle. Accessoirement, les projets pourront incorporer le développement de nouveaux capteurs. La participation d'entreprises est fortement attendue.

Mots clefs associés : capteurs, modélisation, simulation, algorithmes, données massives, multiplexage, jumeau numérique, aide à la décision, réalité virtuelle, IA...

DEFI 8 : LA PERFORMANCE DANS SON ENVIRONNEMENT

La performance du sportif ou de la sportive dépend aussi de son écosystème proche ou plus lointain. Elle est ainsi susceptible d'être éclairée et infléchi positivement par la compréhension de facteurs relevant de la psychologie, de la psychologie sociale, de la sociologie des acteurs comme de la sociologie des organisations, de l'économie, du droit, des sciences de la communication, de l'histoire et de l'anthropologie. Les projets attendus devront apporter l'expertise des sciences humaines et sociales afin de contextualiser les conditions les plus favorables à l'ultra performance sportive. De manière complémentaire, ils devront identifier les verrous psychologiques, socio-économiques ou culturels à l'optimisation des performances, ainsi que les conditions permettant de les dépasser.

SPORT DE TRES HAUTE PERFORMANCE

Avec l'introduction du breakdance dans le programme des JO de 2024 et des confrontations du public avec les athlètes à travers des interfaces virtuelles ou des mises en situation comparables, le rapport de la dimension esthétique à la performance sportive et la signification des confrontations à distance pourraient également être interrogés.

Mots clefs associés : SHS, institution, olympisme, grand événement, compétitions virtuelles, spectacle sportif, adhésion, esthétique, groupe social, culture, médias...

DEFI 9 : SPECIFICITES DU DOMAINE PARALYMPIQUE

Le sport paralympique occupe une place de plus en plus grande dans notre société. Perçu comme un vecteur d'insertion, il véhicule aussi les valeurs sociétales et universelles de l'olympisme. Pour développer des stratégies gagnantes dans ce domaine, il pourrait être utile d'étudier certaines de ses évolutions. L'analyse des densités de concurrence, qui s'étoffent d'olympiade en olympiade, pourrait notamment faire l'objet d'une attention particulière. Par ailleurs, une particularité des compétitions paralympiques est de faire concourir des athlètes présentant des spécificités acquises, suite à un accident de vie, ou innées, en raison de pathologies apparues durant la période de développement. Ces parcours ont des conséquences très différentes quant à la perception individuelle du handicap et de la construction physique et psychologique de chaque athlète. Comprendre ces conséquences serait important dans l'accompagnement du projet de performance. Aujourd'hui, les meilleurs athlètes handisports peuvent aussi exceller dans plusieurs épreuves. Pour préciser dans lesquelles ils peuvent s'engager, une analyse de ces spécificités serait également utile. Enfin une étude détaillée du contexte médical et sportif pourrait permettre de mieux comprendre l'évolution des classifications et la répartition dans les différentes catégories compétitives afin d'anticiper les parcours potentiels de chacun, en fonction de l'évolutivité des handicaps.

Mots clefs associés : marqueurs individuels, perception du handicap, construction physique et psychologique, développement, polyvalence, classification, parcours sportif...

Les projets proposés pourront répondre de manière transversale à plusieurs défis autour d'un athlète ou d'un groupe d'athlètes, dans les disciplines olympiques ou paralympiques.

Les questions d'ordre éthique et les préoccupations d'acceptabilité par la société des recherches menées devront aussi être prises en compte.

2. CHAMP DE L'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

2.1. PERIMETRE

L'AMI doit permettre de faire émerger des projets de recherche ou des plateformes et non des structures administratives. Les propositions attendues sont donc des travaux de recherche et d'innovation au service de la très haute performance sportive. Ces travaux peuvent prendre deux formes :

1. Des projets de recherche d'une durée maximale de 4 ans, et dont les résultats seront applicables à une échéance compatible avec la préparation des athlètes pour les JO 2024. Les projets trop amont ne seront pas financés.

SPORT DE TRES HAUTE PERFORMANCE

2. Le développement de plateformes scientifiques et technologiques en soutien aux travaux de recherche et d'innovation au service de la performance sportive. Ces plateformes ont vocation à tester des innovations en situation réelle ou en réalité virtuelle. Elles pourront être individuelles ou organisées en réseau.

Sans exclure les projets mono disciplinaires, des projets s'inscrivant dans des approches pluri ou interdisciplinaires sont particulièrement attendus. La pertinence, la cohérence et la masse critique des équipes ou réseaux d'équipes devront être recherchées. Les candidats devront disposer d'un noyau central de ressources, d'équipements et de compétences en adéquation avec l'ambition du projet déposé. Il s'agit de financer des projets réalisables dans la durée du contrat.

Le responsable scientifique et technique du projet devra être reconnu pour ses travaux de recherche antérieurs (doctorat, publications, ...). Il devra démontrer sa capacité à faire travailler en synergie sportifs, entraîneurs et chercheurs.

Cet appel à manifestations d'intérêt s'adresse à toutes les communautés scientifiques en mesure de répondre à un ou plusieurs des défis identifiés. Les propositions devront être originales et avoir une solide base scientifique quelle que soit la discipline. Quel que soit le défi, des propositions venant des sciences humaines et sociales, des mathématiques, des sciences informatiques, de la médecine, des sciences du vivant, de la physique, ou encore des sciences de l'ingénieur sont attendues sans *a priori*. Des projets transdisciplinaires peuvent aussi être proposés.

2.2. PARTENAIRES

Les dossiers d'AMI devront, chaque fois que c'est possible, associer des représentants du sport de haute performance (fédérations sportives, entraîneurs et/ou athlètes), qui identifieront leurs besoins en termes de connaissances, et une ou plusieurs équipes de recherche, rattachées à un établissement public, qui proposeront des actions de recherche pour y répondre. Des projets en rupture pourront également être proposés par une ou plusieurs équipes de recherche en y associant des représentants du sport de haute performance.

A titre indicatif, conformément à la convention sur les programmes prioritaires de recherche signée entre l'Etat et l'Agence nationale de la recherche, les subventions ne peuvent bénéficier qu'à des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche.

Dans le cadre de leur mission d'accueil des sportifs de haut niveau, les centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) pourront être partenaires de projet, notamment quand il est envisagé la constitution de plateformes d'expérimentation.

Les établissements partenaires devront démontrer leur capacité à mobiliser des moyens pour la réalisation des projets.

Des partenariats avec les entreprises pourront être recherchés si cela est pertinent.

Pour chaque projet sélectionné à l'issue de la phase d'appel à projets, un seul partenaire désigné comme Etablissement coordinateur contractualisera avec l'ANR. Il aura la responsabilité de la gestion des financements et signera éventuellement avec ses Etablissements partenaires des conventions de reversement.

3. EXAMEN DES DOSSIERS PROPOSES

Les principales étapes de la procédure de l'AMI sont les suivantes :

- dépôt des dossiers de soumission sur le site dédié de l'ANR
- examen de la **recevabilité** des dossiers par l'ANR, selon les critères explicités en § 3.1 ;
- les dossiers déposés pour cet AMI devront décrire :
 - l'état de l'art sportif et l'opportunité sportive que représentera le projet ;
 - l'état de l'art scientifique sur les questions scientifiques posées ;
 - le projet scientifique envisagé avec ses étapes clés et ses livrables ;
 - les principales publications des équipes concernées ;
 - les moyens financiers (le budget global et l'aide demandée).
- l'analyse des résultats de l'AMI sera confiée au **comité de pilotage**²

L'AMI est une première phase de recensement **non sélective et non obligatoire**. A l'issue de cette phase, le comité de pilotage décidera le lancement d'une à deux vagues d'appels à projets sélectifs portant sur tout ou partie des 9 défis.

Pour information, dans le cadre du ou des appels à projets à venir, la sélection finale des projets se fera par un **jury indépendant** composé d'experts reconnus internationalement dans les domaines scientifiques, technologiques et sportifs, et de personnalités du monde économique et industriel, qui collectivement disposeront d'une expérience sur la recherche translationnelle liée à la performance sportive.

A titre indicatif, les critères d'appréciation des projets de réponse aux futurs AAP sont explicités en § 3.3.

La composition du jury de l'ANR sera affichée sur le site de publication du ou des appels à projets à l'issue de la procédure d'évaluation.

3.1. CRITERES DE RECEVABILITE

- 1) Le dossier de soumission doit être déposé complet sur le site de soumission de l'ANR avant la date et l'heure de clôture de l'appel à projet
- 2) Le dossier de soumission pour l'AMI doit être impérativement au format PDF non protégé et ne pas dépasser 5 pages, annexes budgétaire et bibliographique comprises (taille de police minimum : 11, Times New Roman ou équivalent). Tout document dépassant 5 pages rendra automatiquement le dossier non recevable.
- 3) Les projets que l'AMI vise à faire émerger doivent avoir une durée maximale de 48 mois.

3.2. CRITERES D'ÉVALUATION DES DOSSIERS D'INTENTION

- Le dossier proposé doit **entrer dans le champ** de l'appel décrit au § 2 et répondre à un ou plusieurs défis.
- Les retombées attendues doivent s'appliquer aux athlètes/équipes de haut niveau en vue de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

² Le comité de pilotage est l'instance désignée comme telle au paragraphe 2.4 de la convention Etat – ANR régissant le présent appel à manifestations d'intérêt.

SPORT DE TRES HAUTE PERFORMANCE

- Le Responsable Scientifique et Technique de la proposition doit être reconnu pour ses travaux antérieurs (cf. § 2.1)

3.3. CRITERES D'ÉVALUATION DES PROJETS DE RECHERCHE POUR FINANCEMENT

Pour l'évaluation finale des projets soumis aux appels à projets à venir, les critères d'évaluation sont donnés à titre indicatif pour orienter les porteurs lors de la rédaction de leur lettre d'intention.

- 1) Qualité et ambition scientifique visant à l'amélioration de la performance :
 - Pertinence de la proposition au regard du ou des défis visés
 - Pertinence de la proposition au regard des attentes des fédérations ou des athlètes visés
 - Clarté des objectifs et des hypothèses de recherche
 - Qualité des données préliminaires soutenant les hypothèses de recherche
 - Caractère novateur, originalité, positionnement par rapport à l'état de l'art
 - Pertinence de la méthodologie
 - Capacité du projet à répondre aux enjeux de recherche de l'axe scientifique choisi
- 2) Interface avec une ou plusieurs fédérations sportives
 - Degré de participation des fédérations sportives au projet
 - Procédures d'interaction et de suivi du projet entre les différents partenaires, incluant les fédérations sportives
- 3) Organisation et moyens mobilisés pour la réalisation du projet
 - Compétence, expertise et implication du responsable scientifique et technique et des partenaires
 - Clarté des objectifs et des hypothèses de recherche et plus-value au regard des objectifs généraux finalisés par l'amélioration de la très haute performance des athlètes français
 - Caractère novateur, originalité, positionnement par rapport à l'état de l'art
 - Pertinence de la méthodologie, gestion des risques scientifiques
 - Adéquation des moyens mis en œuvre et demandés aux objectifs du projet
 - Des indicateurs précoces (à 6 et 12 mois) seront proposés pour pouvoir juger la mise en place du projet.
- 4) Pertinence du consortium envisagé
 - Qualité et complémentarité du consortium scientifique
 - Implication des fédérations sportives ou des athlètes visés
 - Processus de collaboration envisagé
- 5) Impact et retombées du projet
 - Impact scientifique et impact dans le domaine de l'amélioration de la performance de très haut niveau
 - Stratégie de diffusion et de valorisation des résultats y compris promotion de la culture scientifique
 - Actions de transfert de technologie et d'innovation vis-à-vis du citoyen

Les plateformes scientifiques et technologiques répondront aux mêmes critères d'évaluation. Au titre de leur objectif de soutien aux travaux de recherche et d'innovation au service de la

SPORT DE TRES HAUTE PERFORMANCE

performance sportive, elles devront notamment justifier de la qualité et de l'ambition des travaux de recherche qu'elles accueilleront (critère 1).

4. DISPOSITIONS GENERALES POUR LE FINANCEMENT DU OU DES APPELS A PROJETS

4.1. FINANCEMENT

L'Etat a décidé de mobiliser 20 millions d'euros au sein de l'action « Programmes prioritaires de recherche » du Programme 421 des investissements d'avenir, « Soutien des progrès de l'enseignement supérieur et de la recherche ». Ce « Programme prioritaire de recherche », dont il s'agit ici de la première phase d'appel à manifestations d'intérêt, visera à financer des projets de recherche translationnelle dans le domaine de la performance sportive, dont les résultats pourront être exploités par les athlètes olympiques et paralympiques préparant les JO de Paris 2024.

L'action financée au titre du programme d'investissements d'avenir présente un caractère exceptionnel et se distingue du financement récurrent des établissements universitaires ou de recherche.

Les financements alloués représentent des moyens supplémentaires destinés à des actions nouvelles. Ils pourront permettre par exemple, l'achat d'équipements, notamment pour la création d'infrastructures de recherche translationnelle, le lancement de projets de recherche innovants, ainsi que les dépenses de personnel affectés spécifiquement aux projets.

4.2. AUTRES DISPOSITIONS

Le financement d'un projet ne libère pas ses participants de remplir les obligations liées à la réglementation, aux règles d'éthique et au code de déontologie applicables à leur domaine d'activité.

5. MODALITES DE SOUMISSION DE L'AMI

5.1. CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION

Le dossier de soumission devra comporter l'ensemble des éléments nécessaires à l'analyse scientifique et technique du projet. Il devra être complet au moment de la clôture de l'appel à manifestations d'intérêt, dont la date et l'heure sont indiquées page 3.

IMPORTANT

Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'AMI dont la date et l'heure sont indiquées page 3.

Le dossier devra être déposé sur le site de soumission dont l'adresse est mentionnée page 3. Afin d'accéder à ce service, il est indispensable d'obtenir au préalable l'ouverture d'un compte (identifiant et mot de passe). Pour obtenir ces éléments, il est recommandé de s'inscrire le plus tôt possible.

SPORT DE TRES HAUTE PERFORMANCE

Le dossier de soumission complet est constitué d'un document technique rédigé en français comprenant une description du projet envisagé selon le format fourni avec en annexes les moyens financiers (coût complet et aide demandée) et la liste des publications scientifiques des 3 dernières années des chercheurs/équipes proposant le projet ;

Le modèle de document technique est accessible à partir de la page web de publication du présent appel à manifestations d'intérêt (voir adresse page 3).

5.2. PROCEDURE DE SOUMISSION

Le dossier de soumission devra être transmis par le responsable scientifique et technique du projet :

SOUS FORME ÉLECTRONIQUE impérativement :

- avant la date de clôture indiquée page 3 du présent appel à manifestations d'intérêt,
- sur le site web de soumission selon les recommandations en 5.1.

L'inscription préalable sur le site de soumission est nécessaire pour pouvoir soumettre un dossier.

Seule la version électronique du document de soumission présente sur le site de soumission à la clôture de l'appel à manifestations d'intérêt est prise en compte pour l'analyse.

UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION, sous forme électronique, sera envoyé au responsable scientifique et technique du dossier lors du dépôt du document.

5.3. CONSEILS POUR LA SOUMISSION

Il est fortement conseillé :

- d'ouvrir un compte sur le site de soumission au plus tôt ;
- de ne pas attendre la date limite d'envoi des projets pour la saisie des données en ligne et le téléchargement des fichiers (attention : le respect de l'heure limite de soumission est impératif) ;
- de vérifier que le document déposé dans l'espace dédié « documents de soumission » soit complet et correspondent aux éléments attendus ;
- de consulter régulièrement le site internet dédié au programme, à l'adresse indiquée page 3, qui comporte des informations actualisées concernant son déroulement ;
- de contacter, si besoin, l'ANR par courrier électronique, à l'adresse mentionnée page 3 du présent document.

6. ANNEXE

6.1. DEFINITIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DES PROJETS

Etablissement coordinateur : doté de la personnalité morale, il est l'interlocuteur privilégié de l'ANR pour les aspects administratifs. Il est responsable de la mise en place et de la formalisation de la collaboration entre les Etablissements partenaires, de la production des livrables du projet, de la tenue des réunions d'avancement et de la communication des résultats. Il s'appuie pour cela sur un Responsable scientifique et technique. Il signe la convention attributive d'aide avec l'ANR et reçoit l'aide attribuée au projet.

SPORT DE TRES HAUTE PERFORMANCE

Responsable scientifique et technique : il s'agit de la personne physique qui assure la coordination scientifique et technique du projet pour le compte de l'Etablissement coordinateur. Il est l'interlocuteur privilégié de l'ANR.

Partenaire : unité de recherche d'un organisme de recherche, d'une université, ou d'une entreprise, d'un service d'un établissement de santé, d'une fédération sportive, d'un CREPS, EPSCP, etc. partie prenante au projet. Chacune des unités partenaires désigne en son sein un correspondant scientifique et technique, interlocuteur privilégié du Responsable scientifique et technique.

Etablissement partenaire : université, organisme de recherche, établissement de santé, EPSCP, etc. tutelle d'une unité partenaire et affectant des moyens à l'unité partenaire, ou entreprise dont dépendent une unité partenaire.